

3^{ème} réunion publique du PCAET

Réalisée le 8 décembre 2022 de 18h à 20h
A la Maison de Pays, La Tardière 85120 Terval



COMPTE RENDU DE LA REUNION

M. GUENION introduit la soirée en remerciant les participants à cette **troisième réunion publique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. L'objectif de cette rencontre est de présenter le plan d'actions du projet de PCAET, engagé de manière volontaire par la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie.

Les sujets abordés lors de cette réunion sont les suivants :

1. L'historique du projet de PCAET, depuis son lancement
2. Un rappel synthétique du diagnostic territorial
3. Un rappel des objectifs chiffrés du PCAET
4. La présentation du plan d'actions, constitué de 29 actions
5. Le lien entre la concertation et le plan d'actions
6. Un résumé des conclusions de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET
7. Une présentation de la suite du projet (étapes de validation...)

Questions et remarques émises lors de la réunion

Diapositive n° 19

- On parle de renaturation, il faut penser aussi à ne pas dénaturer.

Diapositive n° 20

→ Des haies ont été arrachées à Saint Maurice des Noues

Réponse : Une compensation avec replantation a été réalisée.

→ Qu'est-il prévu pour la protection des arbres, des haies ?

Réponse : Le PLUI avec protection réalisée par les Communes dans le cadre du travail de zonage.

- Il faut penser à réfléchir la plantation de haies (espèces, distance d'implantation, ...) pour éviter des déplacements et de l'entretien entraînant des effets néfastes sur l'environnement.

- Il faut penser le jardin autrement.

Diapositive n° 22

→ Question générale sur l'habitat et la rénovation :

Réponse : La CCPLC met en œuvre des aides à la rénovation. Une explication du fonctionnement du guichet unique de l'habitat est donnée : un prestataire conseille et soutient les administrés (devis, recherche de subventions, ...).

Diapositive n° 23

- Il faut faire attention à la puissance des bornes électriques, qui doit être suffisante pour charger rapidement un véhicule (ne pas partir sur celles précédentes du SYDEV sous-dimensionnées).

→ Est-il possible de labelliser les hébergeurs ou les privés ?

Réponse : Ce n'est pas prévu, mais la mise en avant possible des administrés/entreprises/etc. vertueux est possible.

Diapositive n° 28

→ Comment participer à la société de projet ?

Réponse : En faisant un prêt à un taux inférieur à celui qu'une banque prêterait à la société.

→ Les Communes peuvent-elles mettre en œuvre des projets avec le soutien de la CCPLC ?

Réponse : Oui, et notamment dans le cadre de la société de projet ou dans le cadre d'une demande à adresser à la Communauté de communes.

Diapositive n° 32

→ Pourquoi certaines actions n'ont pas été retenues ?

Réponse : Certaines actions ne pouvaient pas être réalisées financièrement, d'autres, suite à un diagnostic, ne sont pas envisageables (ex : quantité de repas à produire insuffisante pour créer une cuisine centrale), enfin, certains choix sont politiques (ex : aide à l'achat de vélos électriques).

Questions et remarques générales en fin de présentation

→ L'entretien des haies entraîne la gestion des déchets vers les déchèteries, et donc des gaz à effet de serre par les véhicules : comment limiter cela ?

Réponse : Par le prêt du broyeur communautaire aux Communes et par le changement dans les pratiques de gestion des espaces verts.

→ Il faut préserver le petit patrimoine, bâti ou paysager.

Réponse : Le PLUi permet de valoriser le petit patrimoine, par exemple les lavoirs, mais aussi de permettre la rénovation des granges en pierres.

→ Quel est le coût du PCAET

Réponse : Environ 3 millions d'euros, incluant le coût RH.

→ Comment justifier les efforts réalisés pour arriver à respecter les objectifs chiffrés à partir des actions ?

Réponse : Par la mise en œuvre de la société de projet, de la méthanisation, du photovoltaïque en toiture chez les particuliers, le chauffage au bois, ...

	2030	2050
Eolien	1 parc de 5 éoliennes	1 parc de 5 éoliennes (pas de parc supplémentaire entre 2030 et 2050)
Photovoltaïque	40 ha de panneaux, soit : 2 000 places de parking avec ombrières 2 400 habitations équipées 500 bâtiments équipés (entreprises, écoles, etc.) 3 hectares de panneaux sur friches	70 ha de panneaux, soit : 3 000 places de parking avec ombrières 4 000 habitations équipées 900 bâtiments équipés (entreprises, écoles, etc.) 7 hectares de panneaux sur friches
Méthanisation	1 ou 2 grosse(s) unité(s) ou 5 petites unités	3 grosses unités ou 15 petites unités
Bois énergie	1 600 tonnes de bois produites et valorisées	1 850 tonnes de bois produites et valorisées
Autres	Développement des chauffe-eau solaires, des pompes à chaleur, de la production de biocarburants et de la chaleur fatale	

Tableau issu de la stratégie PCAET